



Incendie dans un village vacances

Par **lapoule95**, le **21/06/2013** à **11:05**

[fluo]bonjour[/fluo]

j'ai loué dans un village vacances du 6 au 27 juillet 2013 mais malheureusement il y a eu un incendie tres important la semaine dernière. le batiment ou se trouve les cuisines,la salle de restauration, la salle d'animation, le bar ainsi que la salle du bar ainsi que toutes les salles pour les clubs d'enfants, celui-ci est complètement détruit.Pour les vacanciers qui vont arrivés le 6 juillet. Aucune décision n'a été prise à ce jour. Puis je demander le remboursement car peu importe la décision qui sera prise. Pour moi la clause du contrat ne sera plus la même. car peut être qu'il vont installer un chapiteau et faire venir un traiteur pour la nourriture. PEUVENT ILS REFUSER DE ME REMBOURSER. Voila ma question.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **21/06/2013** à **11:12**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **lapoule95**, le **21/06/2013** à **11:16**

Bonjour et pardon pour ce manque de politesse, je pense que c'est le stress lié à cet

évènement qui m'a fait manquer à mes devoirs, de plus ayant reçu une bonne éducation de la part de ma maman.

Bonne journée et bon week-end à vous tous.